



COMPTE-RENDU DE CONSEIL du 29 mai 2026

Présents : Cyril BICHET, Alexis ANTOINE, Nicolas CLAUDEL, Nelly CARLY, Didier FAYS, Céline JOLY, Michel RUCHET, Corinne ORSUCCI, Aurélie ROLLON BERG, Dany FRANÇOIS

Absents :

Retard : Séverine LAMONTRE (arrivée à 21H00)

Départ : Céline JOLY (22H00 intervention pompier – retour 22H09 intervention annulée)

Date de convocation : 22/05/2026

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 24/04/2026,
- Evaluation des devis pour les chemins,
- Convention 2026 mise à disposition service technique entre URUFFE et Communauté de communes,
- Programmes plantations et vergers,
- Devis feu d'artifice,
- Référent état des lieux,
- Communes forestières 2026,
- Divers.

M. Dany FRANCOIS est désigné secrétaire de séance.

1) Evaluation devis pour les chemins

M. le Maire invite le conseil à se prononcer sur les devis fournis par L'entreprise CHARDOT pour le chemin de Pagny à hauteur de 31 175 € (7 102,50 € + 24 612,50 €) et à débiter rapidement les travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de lancer l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2) Convention 2026 mise à disposition service technique entre URUFFE et Communauté de communes

M. le Maire Informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu jusqu'en décembre 2025, le prix d'un montant de 25,00€/H agent.

Suite à la délibération du Conseil Communitaire du 29 février 2026, application du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le coût du fonctionnement du service est basé sur un coût horaire calculé sur la base de la masse salariale affectée au service et les frais de fonctionnement général tels que le carburant la répartition des véhicules, de l'outillage et des consommables.

Coût unitaire journalier :

Charges de personnel 22,50€/heure par agent mis à disposition , pour la fournitures/équipements : matériel : 4€/heure par agent mis à disposition soit 26,50€/heure par agent mis à disposition.

Au vu des éléments, le coût horaire du service à facturer à partir du 1^{er} janvier 2026 est revalorisé.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le nouveau tarif et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

3) Programme plantation et verger

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu le 26 avril 2026 par mail, une demande de réflexion pour le programme de plantation « Haie et verger » pour l'automne/hiver 2026 qui va débiter.

Une visite de terrain avec A. CARPENTIER a été réalisée afin de continuer le verger et de choisir les essences.

Les essences choisies sont les suivantes :

- Cerisier (cœur de pigeon x 1, Géant x 1),
- Poirier (william bon chrétien x 1, Doyenne de Comice x 1, Jeanne d'arc x 1),
- Cognassier fruit rond x 1,
- Neflier d'Allemagne x 1,
- Prunier (Reine Claude dorée x 1, Quetsche d'Alsace x 1, Quetsche blanche x 1),
- Pommier (Reinette de Lunéville x 1, rouge de Lorraine x 1),

Arbres isolés pour les chemins :

- Tilleul à grandes feuilles x 2,
- Cormiers (sorbier des oiseaux) x 2

4) Devis feu d'artifice

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal, avoir reçu plusieurs offres de l'entreprise Euro BENGAL pour le feu d'artifice de la fête de l'été.

Nous avons demandé une proposition dans le même ordre de prix que l'année dernière, cette fourniture reste dans une fourchette conforme à notre budget soit 1 500.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise Euro Bengale pour un montant de 1 500,00 €,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter l'ordre de passer la commande.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5) Référent état des lieux

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal, qu'il est souhaitable de nommer des « référents états des lieux » lors de la location de la salle des fêtes et de la cabane de chasse.

Référent pour la salle des fêtes :

- Madame Séverine LAMONTRE et en cas d'indisponibilité
- Le Maire,
- Les adjoints

Référent pour la cabane de chasse :

- Madame Séverine LAMONTRE et en cas d'indisponibilité
- Le Maire,
- Les adjoints

6) Communes forestières 2026

Monsieur le Maire Informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un courrier des Communes forestières de Meurthe et Moselle demandant à la commune d'y adhérer.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse de souscrire à l'adhésion de l'association des Communes forestières.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

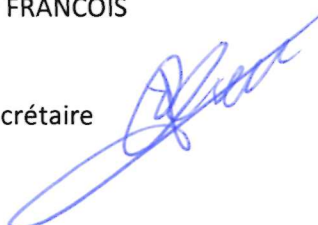
Points divers :

- Remerciements pour la gerbe lors de l'enterrement de Monsieur FRINGANT ;
- Remerciements des jeunes de la troupe de théâtre les téméraires – tickets théâtre Favières ;
- Un administré a informé par courrier le non-respect du cédez le passage rue de l'église / de la chaussée ;
- Un administré a informé de la forte odeur de chlore dans l'eau -> retour à la normale du débit d'injection après réparation de la fuite ;
- Aucun membre du conseil ne s'est porté volontaire pour l'assemblée générale de l'ADMR ;
- Nous sommes dans l'attente des calculs de droits au chômage de l'ancienne secrétaire contractuelle ;
- Repas des anciens actés pour le 08 novembre 2026 et demande à conserver le même traiteur que l'année passée le « Restaurant l'eau à la Bouche » ;
- La société Stircher intervient le 04 juin sur l'église ;
- Les travaux de l'appartement n°2 sont bientôt fini, le bail est en cours de préparation pour le locataire ;
- Madame ROLLON BERG expose le compte rendu de la réunion NOOBA ;
- ONF présent le 1^{er} juin pour faire le point ;
- Récupération des armoires SGC -> Définir la date et la personne.

La séance est close à 22H36

Dany FRANCOIS

Secrétaire



Cyril BICHET

Maire

